

JOURNAL FNACA 15

N° 139 Juin 2023

06 40 52 82 46 / fnaca15@orange.fr

« Ce qui nous unit nous rend plus fort »



Chers amis, et amies, bonjour, comme vous le savez, l'année FNACA 2022-2023 va se terminer en août.

Ce que sera la prochaine année, bien malin qui pourrait le dire, mais nous avons quand même retenu quelques dates que je vous dévoile. Nous avons retenu une semaine la salle Lecourbe (ancien tribunal) du 2 octobre au 6 octobre 2023, durant cette semaine, le 5 nous tiendrons notre Assemblée Générale au milieu des œuvres de nos artistes peintres qui exposeront dans le cadre des « Palettes d'Argent » pour la 11ème édition. Vous serez les bienvenus pour l'exposition mais surtout nous attendons votre présence à l'Assemblée Générale.

Ensuite notre exposition « Mémoire » se tiendra dans la même salle au mois de novembre du 6 au 10 novembre. Nous allons essayer de rafraîchir la mémoire des visiteurs en leur présentant des photos ayant marqués les quatre guerres que la France a supportées de 1914 à 1962. Là aussi, venez nombreux et profitez de la garde de vos petits enfants pour leur faire découvrir une période de l'histoire de la France. Enfin nous avons retenu la salle des fêtes pour notre Banquet le dernier dimanche de Janvier 2024.

Commémoration du 8 mai à la gare Montparnasse



Bernard DAIME, notre porte-drapeau, présente notre drapeau à Mr. FARANDOU Directeur Général de la SNCF.



NOS PEINES : Nous venons d'apprendre la disparition de Madame Claudine SZCZESZEK. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Vous trouverez ci-dessous un article que nous a écrit notre Notaire, mais avant il nous donne deux conseils que je trouve judicieux. Merci Maître nos adhérents pourront s'en imprégner. Lisons le.

Notre Notaire nous dit, qu'au sujet de l'article ci-dessous, il fait tout d'abord les observations suivantes :

« - Quand j'exerçais, la déontologie notariale prévoyait de ne pas nommer le notaire en charge de ce type d'activité. Je m'en tiens toujours à cette règle, ce qui explique le mode d'écriture de cet article.

- On n'imagine pas le nombre de personnes totalement ignorantes des règles du droit privé. C'est la raison pour laquelle j'ai donné quelques exemples concrets et basiques, espérant ainsi amener les adhérents de notre association à s'interroger sur leur situation personnelle et à demander conseil. »

LE SERVICE DE CONSULTATIONS NOTARIALES DE LA FNACA 15

La FNACA 15 a mis en place un service de consultations notariales assuré par un notaire honoraire, adhérent de notre association.

Quand on évoque le notariat, on pense avant tout au Droit de la Famille qui pose des questions dont on n'est pas toujours certain d'avoir la bonne réponse, comme le montrent les quelques exemples suivants :

- En cas de mariage, quelle part des biens propres à chacun des époux (ou des biens de leur communauté) reviendra au survivant des époux ?
- Si je n'ai pas de descendant, qui recueillera ma succession ?
- Si j'ai des biens (appartements, comptes en banque ...), mes héritiers auront-ils des droits de succession à payer ?
- Ai-je intérêt à faire une donation, une donation-partage ou un testament ? Si oui, comment procéder ? et à mon décès, quelles sont les formalités et démarches à faire par mes héritiers pour le règlement de ma succession ?

Etc...etc...

Telles sont les questions relatives au Droit de la Famille qui sont le plus souvent posées dans le cadre de ces consultations notariales.

Si, vous aussi, vous vous posez des questions de cette nature, ou de toute autre nature relevant de l'activité notariale (vente, viager ...), ces consultations peuvent vous aider à y répondre et à prendre les bonnes décisions, à condition toutefois qu'il ne soit pas trop tard pour agir.

Pour plus de renseignements sur ce service notarial et pour les prises de rendez-vous de consultations avec le notaire honoraire qui les assure, il y a lieu de s'adresser à Madame Evelyne ROY au 06 67 35 96 18.

Les consultations ont lieu en Mairie du XVème arrondissement, dans le bureau de la FNACA 15. Elles sont gratuites et réservées à nos adhérents, à jour de leur cotisation.

Et maintenant voici les anecdotes de notre ami Gilbert HENRY

La musique peut- elle sauver les plantes ?

Le physicien français Joel Sternheimer étudie depuis les années 1960 le lien entre la synthèse des protéines, la musique et la croissance des plantes. Il a découvert que les acides aminés des plantes produisent des vibrations sonores. Il s'est donc mis à composer des partitions qui associent une note à chacun des acides aminés afin de diffuser une musique à des plantes pour les aider à lutter contre les maladies. Cela s'appelle la **génodie**. Quelques centaines de maraichers et vigneron ont employé cette technique et les résultats seraient très satisfaisants d'après eux. Des tests sont en cours au sein de l'université de Cergy Pontoise et de l'INRA. Je pense toutefois que ces tests sont inutiles et j'en veux pour preuve ma voisine à laquelle j'ai demandé ce qu'elle pouvait faire pour avoir de si jolies fleurs sur son balcon : Elle m'a simplement répondu qu'elle leur parlait souvent avec affection et doucement.

La folle histoire de la pomme de terre :

Quelques décennies avant la Révolution, Antoine Parmentier se trouvait en prison où les détenus étaient nourris de pommes de terre. En 1772, à 35 ans, il en avait fini avec ses années turbulentes et était établi en tant que préparateur en pharmacie lorsque l'Académie des sciences, des belles lettres et des arts de Besançon lança un concours pour pallier à un manque de nourriture. Ce sujet préoccupait beaucoup, la crainte du retour de la disette.

Antoine Parmentier proposa la pomme de terre comme palliatif et remporta le 1^{er} prix. Il obtint quelques années plus tard de Louis XVI un terrain de 54 hectares à Neuilly dans la plaine des Sablons, pour y présenter la culture de la pomme de terre.

En 1785, le jour de la St Louis (25 Aout) il fit livrer à Versailles un bouquet de fanes en fleur, et une corbeille de tubercules mûrs. Le roi en cueillit 2 fleurs et en mit une à sa boutonnière et glissa la seconde dans la coiffure de la reine. Le lendemain il en fit servir à table. C'est ainsi que la France toute entière adopta la pomme de terre, bien en retard sur les paysans, et les soldats qui l'ont fait passer en France quand ils sont revenus de la guerre de Trente ans après 1648, alors que les savants la déconseillaient affirmant qu'elle causait des fièvres et donnait la lèpre.



Et pour finir quelques questions

Les incompréhensions du langage : Quand quelqu'un est sur le point de mourir, on dit qu'il **s'éteint**. Mais alors pourquoi lorsqu'il est mort, on dit : **Feu** monsieur un tel ? alors qu'il était éteint.

Devinette : Qu'est ce qui fait toin, toin ? Réponse : Un tanard) !!!!!

Souvenirs d'une journée très agréable passée à Fontainebleau, avec une équipe super sympathique. A renouveler l'an prochain !!!



Comité du 15^e



N'oubliez pas de renouveler votre cotisation avant le 30 juin, à votre Comité FNACA 15 et non au National. Le prix est toujours de 25€. Venez à nos permanences ou envoyez votre chèque au 61 rue Violet 75015.

Nos permanences sont au 69 rue Violet Métro Commerce, les 1er et 3ème jeudis du mois sauf vacances scolaires. Notre 1ère Permanence pour l'année 2023/2024 sera le 21 septembre à 10h. Evelyne sera heureuse de vous accueillir.

Nous serons aussi présents au Forum des Association le 16 septembre de 10h à 18h. À la Mairie du XV^e.